

VOLET « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » - Réhabilitation station d'Augnac



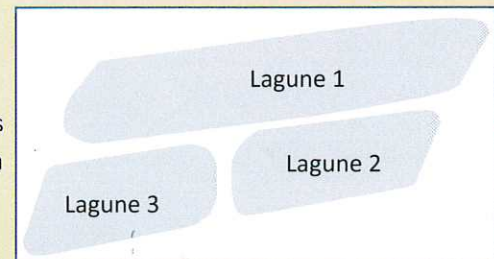
Une des actions du Contrat Territorial concerne la station d'épuration de la commune d'Augnac (cf. photo ci-dessus), dont les lagunes traitent depuis 1986 les eaux usées domestiques de 308 habitants. L'objectif prévu dans le contrat territorial est l'effacement du rejet de la station d'épuration : **objectif zéro rejet dans la Doüe**.

Au vu de la vétusté des ouvrages et de l'échéance d'utilisation selon l'arrêté préfectoral (01/09/2016), il a été convenu, non pas d'intervenir seulement sur le rejet de la station, mais de la réhabiliter dans son ensemble. Ainsi, le système de traitement des eaux usées domestiques est en cours de modification et les trois lagunes vont être remplacées par une double filière de filtres plantés de roseaux.

Déroulement des opérations (actuellement les étapes 1, 2 et 3 ont été réalisées) :

• **Étape 1 : vidange des lagunes 2 et 3 (septembre 2016).**

Afin de maintenir le traitement de l'ensemble des eaux usées domestiques durant les travaux de réhabilitation, les eaux et boues des lagunes 2 et 3 ont été transférées vers la lagune 1 (cf. schéma ci-contre) qui a assuré le traitement des eaux durant deux mois.



• **Étape 2 : création du premier lit de filtres plantés de roseaux (octobre - novembre 2016).**

Le premier étage de filtres plantés de roseaux a été créé à la place de la lagune 2 (cf. photos ci-dessous). La première phase consistait en l'excavation de la lagune 2 afin d'avoir un terrain uniforme et de même pente. La phase suivante était de positionner une géomembrane pour imperméabiliser le lit, puis une bâche de protection. Les tuyaux de répartition des eaux usées collectées ont ensuite été installés et stabilisés par différentes couches de granulats. En dernier, le coffrage et les ventilations des filtres ont été posés.



• **Étape 3 : mise en service du premier lit de roseaux le 07 novembre 2016.**

• **Étape 4 : curage et épandage des boues (mars - avril - mai 2017).**

Un plan d'épandage va être élaboré afin d'épandre les boues de lagune 1.

• **Étape 5 : création du deuxième lit roseaux (avril - mai 2017).**

Le deuxième lit va être construit sur le haut de la lagune 1.

• **Étape 6 : mise en place des zones d'infiltration (mai - juin 2017).**

Les zones d'infiltration vont être installées sur les lagunes 1 et 3.

• **Étape 7 : mise en service de la totalité de la station d'épuration (juin 2017).**

Maître d'ouvrage = Commune d'Augnac.

Assistance à la maîtrise d'ouvrage = Agence Technique Départementale de la Dordogne - SATESE.

Maître d'œuvre = Hydraulique Environnement.

Financeurs = Agence de l'Eau Adour-Garonne et Commune d'Augnac.

Montant des travaux = 242 830 euros.

Témoignage de Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'Augnac, qui nous expose la démarche de la commune dans cette action :
 « Il avait été prévu dans le cadre du Contrat de la Doüe des travaux d'aménagement de la station d'épuration d'Augnac afin d'obtenir zéro rejet. Devant les problématiques d'étanchéité des lagunes et le besoin de les renouveler, le Conseil Municipal a fait le choix, le 17/06/2015, de réhabiliter totalement les installations en s'appuyant sur les compétences du SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux), les dispositions du Contrat Territorial et les directives Loi sur l'Eau. Après les études du SATESE et la consultation d'un comité de pilotage regroupant les partenaires du Contrat Doüe, le Conseil Municipal a choisi la filière de filtres plantés de roseaux avec zones d'infiltration, comme système d'assainissement et a pris le SATESE en assistance à Maîtrise d'ouvrage. Pour la conception de cette opération, un appel d'offre à Maître d'œuvre a désigné Hydraulique Environnement, et les travaux ont été confiés à l'entreprise ERCTP, lors d'un autre appel d'offre. Notre démarche s'inscrit dans la volonté de respecter l'environnement et de maintenir une bonne qualité des eaux de notre territoire, et ce, sans impacter trop fortement le coût pour les habitants ; ce programme étant subventionné à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dans le cadre du Contrat Territorial de la Doüe. »